Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-938330784-20251203-DCM2025123-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq novembre, s'est réuni à la mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Eric ROBIN, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : ROBIN Éric, Maire, PITHON Marie-Thérèse, Maire déléguée, HESRY Michel, MARETHEUX Jean-Louis, RIGOLLE Delphine LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, BERNARD Nathalie, Maire Adjoints, MARTEL Bruno, POILVERT Cédric Conseillers Délégués, GUYOMARD André, DAUNAY Dominique, DURAND Gérard, CHARTIER Georges, THEBAULT Catherine, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, GORE CHAPEL Isabelle, LE COZ Caroline, CHEREL Chantal, GIFFRAIN Emmanuelle, CHIQUET Vincent, FLAGEUL Guillaume, POILBOUT Marie, FRIZAT Céline, CHASLES Sandrine, COMMUNIER Aurélien

Procurations :
COLLETTE Abel donne pouvoir à Michel HESRY
BADOUARD Allison donne pouvoir à RIGOLLE Delphine
GOURET Gérard donne pouvoir à Marie-Thérèse PITHON

Absent :
MENIER Sébastien

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PITHON

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*33*
Nombre de conseillers municipaux présents	*29*
Nombres de conseillers municipaux votants	*28*

N° d'acte : **DCM-2025-123**	**AFFAIRES GENERALES** Objet : **RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE L'HYVET – ANNEE 2024**

Rapporteur : Georges CHARTIER

M. Georges Chartier, Président du Syndicat de l'Hyvet et conseiller municipal, présente les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat d'Alimentation en eau potable de l'Hyvet.

Ces rapports se composent de 2 documents. Tout d'abord les fiches récapitulatives sur les caractéristiques de l'eau sont exposées. Ensuite les rapports détaillés sur le prix et la qualité de l'eau potable sont développés.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-938330784-20251203-DCM2025123-DE

La compétence eau potable est découpée en 2 services :

- HYVET qui comprend les communes d'Illifaut, Merdrignac, Trémorel et Saint Vran
- LOSCOUET/MEU

La commune de Loscouët/Meu a adhéré au syndicat de l'Hyvet au 1er janvier 2021, suite à la prise de compétence eau potable de la communauté de communes St Méen / Montauban et la dissolution du syndicat d'eau potable de Montauban St-Méen.

Les quatre membres du Syndicat de l'Hyvet ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Prend acte** des rapports présentés partie Hyvet et partie Loscouët
- **Approuve** les rapports communiqués par le Syndicat de l'Hyvet

Délibération adoptée à l'unanimité.

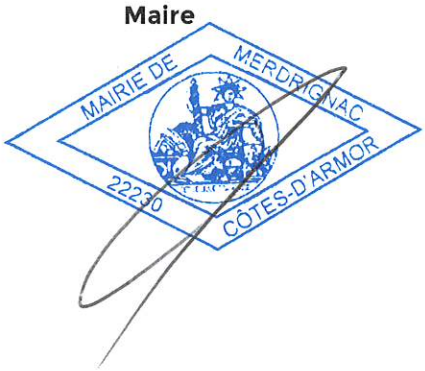
Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 08/12/2025

Mme PITHON Marie-Thérèse,
Secrétaire de séance



M. ROBIN Eric,
Maire



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.